



Gym St-Aubin

Nouvelles mesures sanitaires COVID-19

(remplacent celles du 19 octobre dernier, valables dès le 24 octobre 2020, et ce jusqu'à nouvel avis)

Plus d'informations sur notre site :



Bases pour le centre sportif de St-Aubin et de Gletterens :

- Les entraînements de groupes adultes (à partir de 18 ans) sont désormais considérés comme des manifestations privées. Par conséquent, ils ne peuvent donc se dérouler avec plus de 10 personnes. Pour les groupes jeunesse, les entraînements peuvent avoir lieu sans restriction de nombre.
- Tous les entraînements peuvent continuer à avoir lieu, selon conditions suivantes :
 - o agrès, gymnastique rythmique, actifs juniors, danse et athlétisme => respect des mesures sanitaires en place
 - o polysport jeunesse, jeunesse, gym kids => respect des mesures sanitaires en place avec l'interdiction de la pratique de sports impliquant des contacts (par ex. les jeux, l'unihockey,...)
 - o polysport adultes, gym fit, gym douce, danse adultes et parents-enfants => respect des mesures sanitaires en place, max 10 personnes dans la salle (y compris le moniteur) ainsi que l'interdiction de la pratique de sports impliquant des contacts (par ex. les jeux, l'unihockey,...)
- ⇒ sur la base de ces nouvelles mesures, les moniteurs sont libres de continuer ou de stopper provisoirement les entraînements
- Les camps (> gymnastique rythmique) peuvent continuer à avoir lieu, en tenant compte des mesures ci-dessus
- Respect des règles de base de l'OFSP : garder la distanciation (1,5m) / se laver les mains soigneusement
- Port du masque obligatoire à partir de 12 ans, dès l'entrée dans le centre sportif; enlèvement du masque uniquement dans la salle de gym, si la distanciation est respectée et le permet. A la fin de l'entraînement, le port du masque est à nouveau obligatoire jusqu'à la sortie du bâtiment.
- Mise à disposition de gel désinfectant (et de masques hygiéniques)
- Plus aucun rassemblement (souper, spectacle, représentation,...) n'est autorisé jusqu'à Noël (sauf amélioration de la situation)

A l'attention des membres jeunesses et adultes :

- Se laver / désinfecter les mains en arrivant et en partant de l'entraînement (sous la responsabilité du moniteur)
- Ne pas se rendre à l'entraînement en cas de symptômes et prévenir le moniteur
- Port du masque pour les parents du groupe parents-enfants durant tout l'entraînement
- En cas de test positif au COVID-19, informer immédiatement le moniteur
- Venir à l'entraînement, si possible, déjà changé (les vestiaires et douches sont tout de même à disposition, sous la responsabilité du moniteur) ; respecter le nombre maximum de 10 personnes par vestiaires et local de douches
- Une fois l'entraînement terminé, ne pas rester dans les couloirs ou à la buvette et rentrer directement à la maison ; l'utilisation de la buvette n'est plus autorisée

A l'attention des moniteurs/aides-moniteurs :

- Établir une liste des présences pour chaque entraînement, au moyen du formulaire en ligne, dans les 24h
- Ne pas rentrer dans la salle, si un groupe y est déjà présent
- Désinfecter le matériel utilisé
- Tous les moniteurs et aides-moniteurs ont l'obligation désormais de porter le masque durant tout l'entraînement
- Finir l'entraînement 10 minutes avant la fin, afin de ne pas croiser le groupe suivant dans les couloirs
- Informer immédiatement la commission technique, si un membre est testé positif au COVID-19

- Veiller à ce que les parents ne rentrent pas dans le centre sportif
- Ouvrir le centre sportif à l'heure
- Est responsable de faire respecter les règles ci-dessus lors des entraînements
- En cas de problèmes, aviser la commission technique

A l'attention des parents :

- Ne pas entrer dans le centre sportif, déposer et récupérer les enfants sur le parking, directement après l'entraînement
- Eviter les attroupements à l'entrée
- Ne pas assister aux séances d'entraînements
- Si l'enfant ne peut participer à l'entraînement, merci de prévenir le moniteur

Le respect de ces règles est primordial pour la continuation du bon déroulement des entraînements, sans quoi, de nouvelles mesures devront être prises. La commission technique ainsi que le comité central vous remercient pour votre collaboration et compréhension.

Responsable de la société pour le COVID-19 : Séverine Spicher-Corminboeuf, severine@fsgst-aubin.ch / 079 501 38 31

Se recommande : la société de Gym St-Aubin / <https://fsgst-aubin.ch>







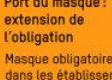




COVID-19 NOUVELLES MESURES SANITAIRES

À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

-  **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR**
 - LES ENTRAÎNEURS
 - LES GYMNASTES JUSQU'À LEUR ARRIVÉE DANS LA SALLE
 - LES ACCOMPAGNANTS DE LA GYMNASTIQUE PARENTS-ENFANTS
-  **SE LAVER LES MAINS AVANT ET APRÈS L'ENTRAÎNEMENT**
-  **LES PORTÉS, ÉJECTÉS, DANSE ET TOUS CONTACTS RAPPROCHÉ SONT INTERDITS**
-  **METTRE À JOUR VOS FEUILLES DE PRÉSENCE (POUR FACILITER LE TRAÇAGE)**
-  **ENTRAÎNEMENT DES ADULTES (+18 ANS) : LIMITÉ À 10 PERSONNES MAXIMUM**
ENTRAÎNEMENT DES MINEURS : AUCUNE LIMITATION

La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

À partir du 19 octobre dans toute la Suisse :

 Port du masque : extension de l'obligation Masque obligatoire dans les établissements et les espaces clos accessibles au public	 Transports publics (inchangé)	 Gares, arrêts de bus, aéroports	 Magasins, offices de poste, agences de voyages	 Musées, bibliothèques	 Restaurants, bars, boîtes de nuit
 Installations sportives (entrée et vestiaires)	 Cinéma, théâtres, salles de concert	 Cabinets médicaux, hôpitaux	 Lieux de culte	 Bâtiments administratifs accessibles au public	

Rassemblements et manifestations

15+
Les rassemblements spontanés de plus de 15 personnes dans l'espace public sont interdits

Règles lors des manifestations dans le cercle de la famille ou des amis réunissant 16 à 100 personnes :



- Porter un masque
- Indiquer ses coordonnées
- Consommation assise

Dès 100 personnes : plan de protection

Restauration : obligation de consommer assis
Dans les restaurants, bars, boîtes de nuit et salles de danse, consommation assise uniquement (à l'intérieur et à l'extérieur).

Télétravail recommandé
Favoriser autant que possible le télétravail.

Ce qui ne change pas :

-  Se tenir à une distance d'au moins 1,5 m
-  Se laver les mains régulièrement et soigneusement

Schweizerischer Eidgenössischer
Konföderationssportrat
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra
Svitsra Confederaziun

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Federal Council